

# LES PLACEMENTS DE L'ASSURANCE

---

ANNÉE 2023

## Synthèse

**Au 31 décembre 2023, les placements des entreprises d'assurance s'élèvent à 2 548,4 Md€ (+121,0 Md€ par rapport à 2022), soit l'équivalent de 90 % du PIB français.** Les entreprises d'assurance vie et mixtes en détiennent 90 % (68 % au titre des fonds en euros et de leurs fonds propres, 21 % en représentation des engagements en unités de compte) et les entreprises non-vie 10 %.

**Les placements des assureurs ont augmenté de +5,0 % par rapport à fin 2022.** En 2023, les placements des assureurs ont largement bénéficié des bonnes performances des marchés financiers qui ont fini l'année en forte hausse. Le CAC 40 (+16,5 %) réalise ainsi sa 3<sup>e</sup> meilleure performance annuelle en dix ans. Les taux longs ont également reculé (-56 pdb pour l'OAT à 10 ans), effaçant ainsi une partie de la baisse enregistrée en 2022 sur les plus-values latentes obligataires.

**La part des investissements à destination des entreprises s'élève à 63,3 %, soit 1 613,0 Md€.** Ces placements prennent la forme d'actions pour 23,9 % (+0,15 pp), d'obligations émises par des entreprises pour 34,1 % (+0,9 pp) et d'actifs immobiliers d'entreprises (bureaux, commerces, entrepôts...) pour les 5,3 % restants (-0,9 pp). La moitié (803,2 Md€) de ces investissements finance des contreparties françaises.

**Avec un total de 613,4 Md€, la part détenue en obligations souveraines atteint 24,1 % des placements.** Cette part est en baisse de -0,9 pp par rapport à 2022. Une majorité de ces obligations souveraines est localisée en France (57,3 %), et dans le reste de l'Union Européenne (35,6 %).

**Les assureurs ont allongé la durée de leur portefeuille d'obligations souveraines.** Après deux années de détentions exceptionnellement élevées d'obligations souveraines de court terme, les assureurs ont adopté des positions plus proches de celles des années précédentes. La part des obligations de moins d'un an atteint respectivement 5,3 % et 8,5 % dans le fonds général des assureurs vie et non vie (après 10,5 % et 13,6 % à fin 2022). *A contrario*, la part des obligations d'une durée supérieure à 10 ans s'accroît nettement, à 44,6 % et 31,6 % respectivement (après 35,3 % et 22,1 %). Au total, la durée moyenne des obligations souveraines s'accroît de +0,7 année et atteint 9,1 ans chez les assureurs vie et 6,7 ans chez les assureurs non-vie. S'agissant des obligations d'entreprises, leur durée moyenne se réduit légèrement, sous le seul effet mécanique de la hausse des taux.

**En 2023, les placements en unités de compte des Français augmentent de +68,9 Md€, soutenus par le dynamisme à la fois de la collecte et des marchés.** En 2023, le flux net d'investissement atteint +40,1 Md€ en raison de la bonne tenue de la collecte nette conjuguée aux transferts et arbitrages. La valorisation permet d'accroître l'encours de fin d'année de 28,8 Md€ supplémentaire.

**Ces nouveaux placements en UC se sont orientés vers les actifs qui ont le plus bénéficié de la remontée des taux au détriment des UC immobilières.** Ce sont d'abord les placements obligataires (+31,6 Md€) et ensuite les placements monétaires (+7,3 Md€). Les placements nets en actions, bien que positifs, sont en retrait par rapport à 2022 (+11,9 Md€ après +16,9 Md€). La remontée des taux d'intérêt a engendré un réajustement sur le marché de la pierre-papier. De nombreuses SCI et SCPI de premier ordre, notamment Capimmo, ont dû procéder à des ajustements de leur valorisation. Des risques de liquidité sont également apparus, pénalisant la collecte en supports immobiliers en assurance-vie en UC (-6,3 Md€). A la suite de ces rachats, un effet de portage a été observé sur les nouveaux investissements immobilier dans le fonds général. Enfin, les fonds à allocations d'actifs enregistrent aussi des retraits significatifs (-8,4 Md€).

**En considérant l'ensemble du secteur de l'assurance, ie. y compris mutuelles, institutions de prévoyance et réassureurs mais hors ORPS, le financement de l'économie française s'élève à 1 234 Md€ :**

- 908 Md€ pour le financement des entreprises, dont 412 Md€ en titres de créances, 434 Md€ en actions et 62 Md€ en crédits. 56 % des investissements envers les entreprises s'adressent aux sociétés non financières.
- 326 Md€ pour le financement<sup>1</sup> des administrations publiques françaises.

<sup>1</sup> Uniquement les placements financiers. Les placements immobiliers non financiers sont exclus.

# LES PLACEMENTS DE L'ASSURANCE

Année 2023

## Chiffres clés :

Allocation par actifs en Md€	2022	2023	Var
- Placements des entreprises non-vie	262,0	267,4	+2,1%
- Placements des entreprises vie et mixte (hors UC)	1 692,6	1 739,3	+2,8%
- Placements en UC	472,8	541,6	+14,6%
<b>Total des placements (après transparence des OPC)</b>	<b>2 427,4</b>	<b>2 548,4</b>	<b>+5,0%</b>
% Actions	23,7%	23,9%	+0,2pp
% Obligations souveraines	24,9%	24,1%	-0,9pp
% Obligations d'entreprises	33,0%	34,1%	+1,1pp
% Immobiliers	7,2%	6,3%	-0,9pp
% Prêts	3,2%	3,4%	+0,2pp
% Trésorerie et dépôts	4,1%	4,3%	+0,1pp
% Autres	3,8%	4,0%	+0,2pp

Allocation géographique en Md€		Total Assurance		dont Assurance vie	
Actifs	Zone	2023	Part	2023	Part
Actifs d'entreprises	France	803,2	31,5%	674,2	30,1%
Obligations souveraines	France	351,3	13,8%	310,1	13,8%
Autres actifs	France	174,1	6,8%	146,4	6,5%
Actifs d'entreprises	UE	466,3	18,3%	496,4	22,2%
Obligations souveraines	UE	218,2	8,6%	198,7	8,9%
Actifs d'entreprises	Reste du monde	343,4	13,5%	243,7	10,9%
Obligations souveraines	Reste du monde	43,9	1,7%	38,0	1,7%
Autres actifs	Hors France	148,4	5,8%	131,9	5,9%

Financement de la relance durable en Md€	2022	2023	Var
Fonds labellisés Finance durable <sup>1</sup>	217,6	242,4	+11,4%
Fonds de capital investissement	38,3	42,1	+10,0%
PME / ETI	106,6	106,5	-0,1 %
Infrastructures	60,5	62,3	+2,9%

<sup>1</sup>Liste des actifs labellisés arrêtée au 31 décembre 2024



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.